



Documents à fournir

Pays : **Chine**

Visa Tourisme

- L'original du passeport** comportant au moins deux pages entièrement vierges de toute inscription, ayant une validité d'au moins six mois à compter du jour de la demande, et une photocopie de la page de données du passeport.
- Un Formulaire de demande de Visa** complété EN LIGNE via le site [Visa for China](#).

Remarque : nous pouvons nous charger de remplir le formulaire en ligne via le site du consulat chinois. Pour ce faire, merci de remplir le questionnaire en cliquant sur le lien suivant: questionnaire Visa Chine.
Ce service vous sera facturé 27 euros ht supplémentaires.

- Une photo d'identité COULEUR** (sans porter de vêtement blanc, sans lunettes, récentes de moins de six mois), sur fond blanc ou gris clair, conforme aux directives consulaires : exemple format photo.
- Une copie des **réservations des billets d'avion aller-retour**.
- Une **confirmation de réservation hôtelière OU lettre d'invitation** d'un ami ou d'un membre de la famille qui réside en Chine – dans ce dernier cas, fournir la copie de la pièce d'identité de l'invitant avec une copie de la carte de résident en Chine le cas échéant – (le consulat se réserve le droit de réclamer l'originale de l'invitation).
- Une **attestation d'assurance** couvrant les frais médicaux et de rapatriement durant le séjour en Chine.
- Un justificatif de l'activité** socio-professionnelle (attestation de l'employeur, carte d'étudiant, carte professionnelle, d'un titre de pension, attestation de revenu) + la copie des 3 derniers relevés de compte bancaire avec solde créditeur minimal de 1000 euros.
- Pour tout étranger européen autre que Français, une attestation employeur**.
- Pour tout étranger NON européen, l'original du titre de séjour** valable 6 mois après retour + la copie.
- Pour les enfants de – de 18 ans**, joindre en plus :
 - Copie du livret de famille.
 - Copie des pièces d'identité (passeport ou carte d'identité) des parents + Autorisation de sortie de territoire (délivrée par la mairie) ou autorisation parentale des 2 parents.
 - Certificat scolaire pour les + de 6 ans.
 - Copie acte de naissance pour les mineurs de – de 16 ans.